BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 037-2003/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 21 MARS 2003 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD) POUR LE FINANCEMENT DU DEUXIEME PROGRAMME D'APPUI A LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (PASRP II)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;

VU la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 mai 2003
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'accord de prêt conclu le 21 mars 2003 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement du deuxième Programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (PASRP II).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 26 mai 2003.

Le Président

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Tenrebsom Boniface ZANGO